



2017-05-052-DAP

nomenclature: 9.1.1



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 18 MAI 2017

#### **OBJET : PROJET IMMOBILIER SECTEUR GRACIET – CHOIX DU LAURÉAT**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. GARANS, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, Mme FAURE

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme PICAT	procuration à	Mme BAULON
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme BISBAU	procuration à	M. LAPEBIE
M. ROBLES	procuration à	Mme FAURE

#### **ABSENTS:**

M. POULAERT, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

23 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre de votants : 30

29 (points n°2017-05-043-DR/FIN, n°2017-05-045-DR/FIN, n°2017-05-047-DR/FIN et n°2017-05-049-DR/FIN)



## **2017-05-052-DAP - PROJET IMMOBILIER SECTEUR GRACIET – CHOIX DU LAUREAT**

Monsieur le Maire rappelle,

Par délibération du 13 mai 2014, le Conseil Municipal de Tarnos avait approuvé à l'unanimité le lancement d'une procédure d'appel à projets immobiliers en vue de définir le maître d'ouvrage d'une future opération immobilière sur la propriété communale cadastrée section AD sous le numéro 472p, après cession du bien à l'auteur du projet sélectionné.

La Conseil Municipal avait également indiqué qu'à l'issue des différentes phases de la procédure d'appel à projets, l'accord d'engagement de l'acte de vente du terrain communal serait soumis à son accord.

Le 17 juin 2014, l'appel à projets a été rendu public. L'annonce du lancement de cette procédure a été insérée sur le site internet de la Commune de Tarnos et l'ensemble des professionnels de la construction immobilière en activité sur le bassin de vie ont été avisés par courriers.

16 professionnels de l'immobilier ont bien voulu retirer le dossier auprès des services municipaux ( AFC PROMOTION – EIFFAGE IMMOBILIER – ALDAY PROMOTION – SEIXO PROMOTION – REY PROMOTION – Mme Aurélie POULAIN pour le compte de M. ONCINA – PROCIVIS Aquitaine – SOBRIM IMMOBILIER - Groupe PICHET - AKEYRIS PROMOTION – BOUYGUES IMMOBILIER – KAUFFMAN & BROAD – COMITE OUVRIER DU LOGEMENT – NEXITY – ORPI IMMOBILIER – AGENCE ERA).

A l'issue du délai de 3 mois prévu pour le dépôt des offres, 4 structures avaient remis un projet immobilier conforme aux critères définis dans le dossier d'appel à candidatures :  
NEXITY – COMITE OUVRIER DU LOGEMENT – IMMOBILIERE FREDERIC ORARD  
– GROUPE PICHET

Après analyses réalisées par les services municipaux, les membres de la Commission « Aménagement urbain et Patrimoine » ont porté leur choix sur le projet du COMITE OUVRIER DU LOGEMENT (COL), lors de la séance du 4 juin 2015.

Dès lors, et conformément aux termes du dossier remis à chacun des candidats, le COL a engagé des échanges et négociations avec les propriétaires et commerçants riverains, dans le but d'assurer la maîtrise foncière d'un secteur dépassant largement les limites du terrain communal, pour permettre le développement d'un programme immobilier dont les caractéristiques seraient en rapport avec le fonctionnement urbain du Centre Ville et dont les dimensions en garantiraient la faisabilité économique.

Après presque deux ans de tractations, le COL s'est entendu avec les différents propriétaires concernés qui ont à ce jour signé, chacun en ce qui le concerne, une promesse de vente avec le COL.

La procédure d'appel à projets immobiliers est donc à ce jour achevée.



La faisabilité technique et économique du projet immobilier du COL étant à ce jour garantie, le Conseil Municipal de Tarnos est invité à désigner le COL comme lauréat de l'appel à projets immobiliers du secteur GRACIET, dans l'objectif de la réalisation d'un programme regroupant 42 logements sociaux (accession sociale et locatif social) et des surfaces commerciales en rez de chaussée.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu la délibération n°2014-04-081-DAP en date du 13 mai 2014 relative au lancement de l'appel à projets immobiliers sur le secteur Graciet

Considérant l'avis de la commission « Aménagement urbain et Patrimoine » lors de sa réunion du 4 juin 2015

## DELIBERE

**DESIGNE** le Comité Ouvrier de Logement comme lauréat de l'appel à projets immobiliers organisé par la Ville de Tarnos pour le renouvellement urbain du secteur dit GRACIET qui comprend notamment une propriété communale.

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 mai 2017

Le Maire

